

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2020
COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Artémisia, sous la présidence, de Jacques ROCHER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2020

**Présents : 28
Votants : 29**

Présents : MM. Jacques ROCHER, Delphine BOULANGER, Jean-Yves DRÉAN, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Olivier ATHIMON, Joseph GUILLOUCHE, Solange THOMAS-RUBEAUX, Philippe NOGET, Pierrick LELIEVRE, Chantal THERENE-NAEL, Christine RICHARD, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Lionel SOULAINÉ, Frédéric GLON, Pierrick HERCELIN, Fabrice GENOUEL, Valérie LETOURNEL, Karine BRANCHE, Pierre CHOUPEAUX, Sonia GUIMARD, Youenn COMBOT, Soazig GUERIN, Mallory CANCOUET

Absents : Hélène MAGRE (donne pouvoir à Nicolas PIROT)

Frédéric GLON a été élu secrétaire de séance à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020 à l'unanimité

1. Finances – Affectation des résultats

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Le Conseil Municipal après avoir approuvé les comptes administratifs relatifs à l'exercice 2019 de la Commune nouvelle de la Gacilly pour le budget principal d'une part et d'autre part pour les budgets annexes de l'Assainissement gestion affermage - de la ZA de l'Aff - de la Maison Pluridisciplinaire de Santé - du lotissement les Hauts de la Gacilly - de la Maison Geffroy – du Lotissement du Héron – de l'Espace Culturel ARTEMISIA et de la Halte Nautique,

Et statuant sur l'affectation du résultat 2019, constate les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL LA GACILLY	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
+ 2 267 393.11 €	+ 1 278 450.58 €
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT GESTION AFFERMAGE LA GACILLY	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
+ 408 483.64 €	+ 784 842.59 €
BUDGET ANNEXE ZA DE L'AFF – LA FABRIQUE	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
+ 17 124.80 €	+ 139 652.54 €
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA GACILLY	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
- 660 861.04 €	- 432 797.25 €
BUDGET ANNEXE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE	

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
+ 8 801.85 €	+ 99 347.64 €
BUDGET ANNEXE MAISON GEFFROY	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
+ 6 763.50 €	+ 3 129.38 €
BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
+ 8 761.72 €	+ 43 328.92 €
BUDGET ANNEXE ESPACE CULTUREL - ARTEMISIA	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
+ 45 843.41 €	0.00 €
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU HERON	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
+ 36 438.27 €	- 190 385.94 €

Décide d'affecter les résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL LA GACILLY	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
-	<u>Article 001 :</u> Résultat d'investissement 1 278 450.58 € <u>Article 1068 :</u> Excédent de fonctionnement capitalisé 1 000 000.00 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
-	<u>Article 002 :</u> Résultat de fonctionnement reporté 1 267 393.11 €
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT GESTION AFFERMAGE	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
-	<u>Article 001 :</u> Résultat d'investissement 784 842.59 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
-	<u>Article 002 :</u> Résultat de fonctionnement reporté 408 483.64 €
BUDGET ANNEXE ZA DE L'AFF – LA FABRIQUE	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
-	<u>Article 001 :</u> Résultat d'investissement 139 652.54 € <u>Article 1068 :</u> Excédent de fonctionnement capitalisé 17 124.80 €

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
-	-
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA GACILLY	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
<u>Article 001 :</u> Résultat reporté 432 797.25 €	-
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
<u>Article 002 :</u> Résultat reporté 660 861.04 €	-
BUDGET ANNEXE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
-	<u>Article 001 :</u> Résultat d'investissement 99 347.64 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
-	<u>Article 002 :</u> Résultat de fonctionnement reporté 8 801.85 €
BUDGET ANNEXE MAISON GEFFROY	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
<u>Article 001 :</u> Résultat reporté 3 129.38 €	<u>Article 1068 :</u> Excédent de fonctionnement capitalisé 6 763.50 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
-	-
BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
-	<u>Article 001 :</u> Résultat d'investissement 43 328.92 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
-	<u>Article 002 :</u> Résultat de fonctionnement reporté 8 761.72 €
BUDGET ANNEXE ESPACE CULTUREL ARTEMISIA	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
-	<u>Article 002 :</u> Résultat de fonctionnement reporté 45 843.41 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU HERON	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Article 001 : Résultat reporté 190 385.94 €	Article 001 : Résultat d'investissement €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
-	Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté 36 438.27 €

2. Fiscalité – Vote des taux 2020

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Les taux d'imposition de la commune nouvelle de La Gacilly sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 10,67 % (pour mémoire)
- Taxe foncier bâti : 15,23 %
- Taxe foncier non-bâti : 44,27 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité les taux d'imposition ci-dessus

3. Finances – Subventions versées aux associations au titre de l'année 2020

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Monsieur Fabrice Genouel, Maire délégué de Glénac, propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2020 aux associations et autres organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes aux associations gacilliennes
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération

Bénéficiaires	Montant attribué
FESTIVAL PHOTO NATURE ET PAYSAGE	20 000,00 €
USG FOOTBALL	15 000,00 €
COMITE DES FETES DE LA GACILLY	15 000,00 €
SOCIETE DE COURSE DE CHEVAUX - LA GACILLY	4 850,00 €
ASSOCIATION ART'ERE	5 000,00 €
US LA GACILLY CYCLISME	4 500,00 €
CLUB DE L'AMITIE	3 000,00 €
USG CANOE-KAYAK	1 500,00 €

PHOTO CINE CLUB	1 000,00 €
GRALIA BEL ORIENT	2 000,00 €
SCRABBLE DE L'AFF	500,00 €
SECTION UNC LA GACILLY	600,00 €
COMITE DE JUMELAGE LA GACILLY-GOWERTON	1 000,00 €
ASSOCIATION ARC EN CIEL GACILIEN	500,00 €
ASS DONNEURS SANG CANTON DE LA GACILLY	400,00 €
CREA COUTURE	300,00 €
JUMELAGE LA GACILLY - HOLLERSBACH	500,00 €
MARCHE DE LA NATURE	6 000,00 €
ENTENTE LA GACILLY-DIAPAGA	3 000,00 €
AMAP MONDE GACILIENNE	100,00 €
LES AMIS DE LA SANTE	250,00 €
LES FOLLES JOURNEES DU CHEVAL	
UNC AFN GLENAC	600,00 €
VELO CLUB GACELINIEN LA CHAPELLE GACELINE	200,00 €
RANDO CLUB VTT LA CHAPELLE GACELINE	300,00 €
SPORTIVE ST LEON GLENAC	4 000,00 €
MOTO CLUB GLENACOIS	2 500,00 €
ACPG CATM LA CHAPELLE GACELINE	200,00 €
LES AMIS DE LA MORAIE	250,00 €
LES AMIS DU THEATRE EQUESTRE DE BRETAGNE	500,00 €
LA MAIN FRATERNELLE	3 000,00 €
PAYS DE LA GACILLY HANDBALL	2 500,00 €
ACC LA CHAPELLE (CHASSE)	300,00 €
COUNTRY LINE DANCE	500,00 €
Gym et bien-être	500,00 €
Lutte contre les nuisibles de l'Aff (L.C.N.A.)	2 500,00 €
LA GAC'SAGACE	1 000,00 €
LE PAS SAGE A L'ACTE	400,00 €
LA GACILLY PATRIMOINE	1 200,00 €
TOTAL	105 450,00 €

L'attribution de la subvention allouée à l'association de jumelage La Gacilly – Hollersbach est sous réserve du dépôt d'un dossier de demande.

L'attribution de la subvention allouée à l'association du Marché de la Nature est sous réserve de l'acceptation par la commission commerces.

4. Finances – Budgets primitifs 2020 principal et annexes

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Monsieur GENOUEL expose les chiffres du budget primitif principal et des budgets annexes 2020 suivants :

BUDGET PRINCIPAL LA GACILLY	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
5 318 071.11 €	4 547 611.92 €
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
756 218.00 €	1 528 360.59 €
BUDGET ANNEXE ZA DE L'AFF – LA FABRIQUE	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
11 100.00 €	156 877.34 €
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA GACILLY	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 319 255.39 €	993 018.60 €
BUDGET ANNEXE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
40 901.85 €	120 949.64 €
BUDGET ANNEXE MAISON GEFFROY	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
9 000.00 €	12 792.88 €
BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
13 761.72 €	48 742.92 €
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU HERON	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
818 145.94 €	900 511.61 €
BUDGET ANNEXE ESPACE CULTUREL ARTEMISIA	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
200 000.00 €	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif principal et les budgets annexes de l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du budget

5. Finances – Frais de fonctionnement de l'école Jean de La Fontaine – Refacturation aux communes

Rapporteur : Marie FLAGEUL

Le versement d'une participation pour les frais de fonctionnement des écoles par la commune de résidence à la commune d'accueil est obligatoire pour toutes les communes ne disposant pas de structure d'accueil sur son territoire.

Il convient donc de demander aux communes qui ont des enfants domiciliés sur leur territoire et scolarisés à l'école Jean de la Fontaine à La Gacilly, de financer ces frais de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves concernés.

Sont déduits de ces dépenses les frais de personnel sur le temps périscolaire (garderie matin et soir + temps de cantine du midi) pour le calcul du coût de l'élève servant aux conventions avec les écoles privées.

Madame Sophie NICOLE, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle également que les dépenses de fonctionnement sont, depuis 2007, calculées sur la base d'une année civile.

Pour l'année 2019, le coût des frais de fonctionnement s'élève à :

- Pour un enfant de l'élémentaire : 760.47 €
- Pour un enfant de maternelle : 1 565.04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de facturer le coût des élèves domiciliés en dehors de la commune nouvelle de La Gacilly à leur commune de domiciliation,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

6. Actualisation du contrat d'association avec les écoles privées

Rapporteur : Marie FLAGEUL

Madame Flageul, adjointe rappelle qu'un contrat d'association a été passé entre l'Etat et les écoles privées de Saint Jugon, Françoise d'Amboise et Sainte Thérèse.

La participation aux frais de fonctionnement de ces trois écoles privées est établie par référence aux dépenses de fonctionnement réalisées à l'école Jean de la Fontaine.

Pour l'année scolaire 2019/2020, le cout de fonctionnement par élève est le suivant :

- 1 478.41 euros pour les enfants de maternelle.
- 673.84 euros pour les enfants d'élémentaire.

Il est calculé par rapport aux dépenses figurant au compte administratif de N-1.

Le versement s'effectuera en deux versements aux mois d'août et décembre sur la base des effectifs constatés à la rentrée scolaire 2019/2020

Le montant global du forfait communal versé annuellement par la commune de la Gacilly est égal à un cout moyen par élève multiplié par le nombre d'élèves des écoles privées sous contrat dont les parents sont domiciliés à la Gacilly.

Un état nominatif des élèves inscrits à la rentrée, certifié par le chef d'établissement, sera fourni chaque année, au mois de septembre. Cet état, établi par classe, mentionnera les prénoms, nom, date de naissance et adresse de l'ensemble des élèves.

Les OGEC s'engagent à fournir chaque année courant décembre le compte de fonctionnement de l'année écoulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de participer sur la base présentée comme ci-dessus pour les élèves d'élémentaire et de maternelle dont les parents sont domiciliés sur le territoire de la commune de La Gacilly au titre de l'année scolaire 2019/2020,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

7. Convention Morbihan Energie – Rénovation éclairage rue St Léon

Rapporteur : Nicolas PIROT

Une convention avec Morbihan Energies vous sera présentée concernant la rue St Léon à Glénac afin de réaliser des travaux de rénovation des réseaux d'éclairage pour un montant total de 14 800.00 € HT. Le montant restant à la charge de la commune serait de 7 900.00 € HT, soit 10 860 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité la convention présentée ci-dessus

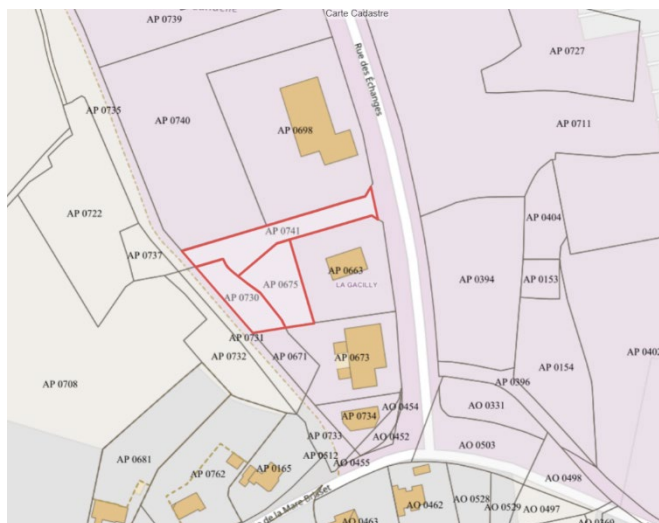
8. ZA La Landelle – Rue des Echanges – Cession par la commune des parcelles AP 730 – 741 et 675 au profit de OCEANE PROFILS – Mr PAYEN Jean-Jacques

Rapporteur : Jean-Yves DRÉAN

Par mail en date du 16 janvier 2020, Mr PAYEN Jean-Jacques, représentant la société OCEANE PROFILS, souhaite acquérir les parcelles AP.730 – 731 et 675, d'une superficie totale de 2 535 m², sises au 17 rue des Echanges, à proximité de son entreprise.

Par courrier en date du 27 janvier 2020, la commune a proposé la cession au prix de 3.81 € HT/m², soit approximativement 9 658.35 € HT, ainsi que les frais de notaire à la charge du demandeur.

Pour information, l'estimation domaniale du 4 juin 2020 établie la valeur vénale des biens cédés par la commune à 11 000 € HT.



Attendu la réponse favorable du demandeur en date du 3 mars 2020, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Décide la cession des parcelles AP.730 – 741 et 675 situées ZA La Landelle, rue des Echanges, d'une superficie totale d'environ 2 535 m², au profit de Mr PAYEN Jean-Jacques, représentant la société OCEANE PROFILS, au prix de 3.81 € HT/m², avec une base de la TVA sur marge fixée également à 3,81 € HT le m² soit 11 590.02 euros TTC.
- Désigne Maître LE FLOCH, notaire à La Gacilly, afin d'établir l'acte correspondant. Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.
- Autorise Mr Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

9. Cession par la commune d'une portion de la voie communale VC N° 58 au profit de Mr MAGRE Erwan

Rapporteur : Jean-Yves DRÉAN

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération en date du 9 janvier 2020, il a été décidé :

- D'acter le déclassement de cette portion de la Voie Communale N° 58.
- D'acter le principe de cession de cette portion de voie communale.

Par courrier en date du 4 mars 2020, la Direction de l'Immobilier de l'Etat a émis un avis sur l'estimation de la cession d'environ 16 m² à 32 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

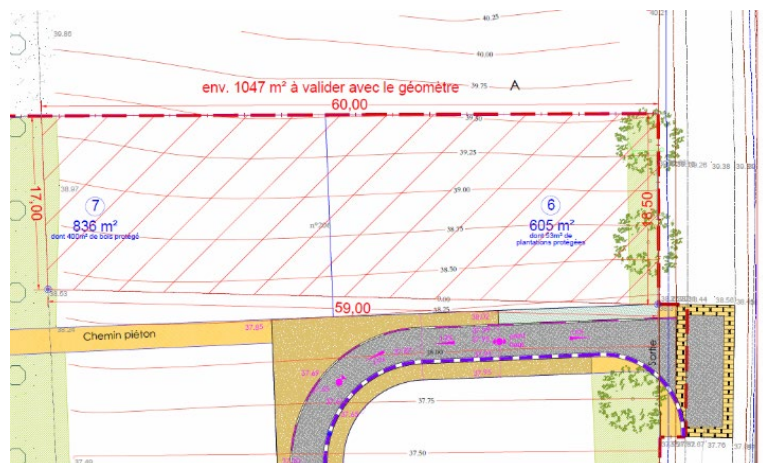
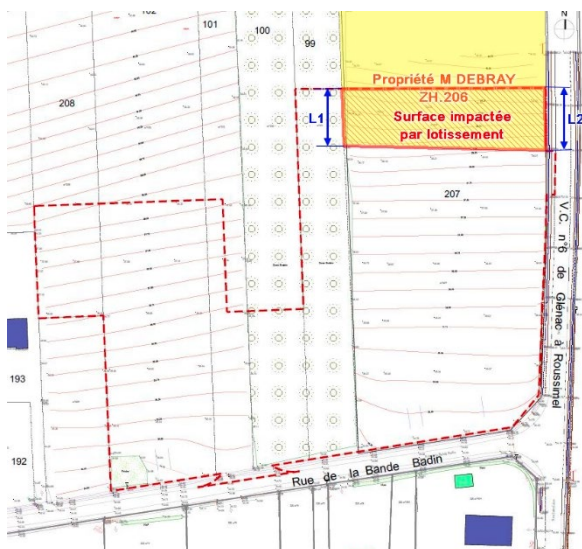
- Décide la cession d'environ 16m² de la voie communale n°58, au profit de Mr MAGRE Erwan au prix de 2 € HT/m².
- Désigne Maître LE FLOCH, notaire à La Gacilly, pour établir l'acte correspondant. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Mr Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

10. Lotissement du domaine du Héron – Acquisition par la commune d'une partie de la parcelle ZH.206 à Mr DEBRAY Roland.

Rapporteur : Mr Jean-Yves DRÉAN

Dans le secteur du lotissement du Héron, le zonage du PLU n'était pas en adéquation avec le parcellaire cadastrale entraînant ainsi une erreur de définition du périmètre de l'opération d'aménagement. Le permis d'aménager a été établi en partie sur la parcelle privée ZH.206, impactant la réalisation partielle de 2 lots.

Afin de régulariser la situation il convient d'acquérir une portion d'environ 1047 m² de la parcelle ZH.206 appartenant à Mr DEBRAY Roland.



Après négociation, Mr DEBRAY a accepté une cession à la commune d'environ 1047 m² au prix de 14.32 € TTC/m², soit un total de 14 993.04 € TTC. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir une portion d'environ 1047 m² de la parcelle ZH.206 au prix de 14.32 € TTC/m², soit un total de 14 993.04 € TTC
- Désigne Maître Le Floch, notaire à La Gacilly, afin d'établir l'acte correspondant à cette acquisition. Les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de la commune
- Autorise Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

11. Relevé des décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal par le Maire

Renoncement à l'exercice du Droit de Prémption Urbain

Du 21 février 2020 au 26 JUIN 2020

N° D.I.A.	Date de décision	Parcelle	Surface (m ²)	Adresse	Nature			
					T.N.	T.N.C.	T.C.	Autre
14/20	24/02/2020	AT 39	817	La Ville Aux Aînés 56200 LA GACILLY			X	
15/20	26/02/2020	AM 825	901	35 Avenue des Érables 56200 LA GACILLY			X	
16/20	27/02/2020	AN 404 AN 405	1159	13, Rue Saint Vincent 56200 LA GACILLY			X	
17/20	11/03/2020	AN 107 AN 84	231 446	9 Rue Montauban 56200 LA GACILLY			X	
18/20	16/03/2020	AK	425	Le Patis Le Haut de la Prairie du B 56200 LA GACILLY		X		
19/20	27/03/2020	AK	426	Le Patis Le Haut de la Prairie du B 56200 LA GACILLY		X		
20/20	06/04/2020	AO	251 272	Rue des Potiers 56200 LA GACILLY			X	
21/20	07/04/2020	AM	740 932	54 Rue des Jonquilles 56200 LA GACILLY			X	
22/20	29/04/2020	AP	727	La Pâturage Huret 56200 LA GACILLY		X		
23/20	12/05/2020	C	372	La Bande Jarnier 26 La Provotaie 56200 LA GACILLY	X			
24/20	19/05/2020	AK	427	Le Patis 56200 LA GACILLY		X		
25/20	02/06/2020	AO	583 P - 586	Allée des Artistes 56200 LA GACILLY		X		
26/20	02/06/2020	AM	706 719	23, Rue des Mimosas 56200 LA GACILLY			X	

27/20	11 /06/20	AN	903	15, Rue de Montauban 56200 LA GACILLY			X	
28/20	22/06/20	AN	714 719	31, Rue des Bleuets 56200 LA GACILLY			X	
29/20	25/06/20	AN	136 137 138 607 608 851	1, Place de l'Eglise 56200 LA GACILLY			x	
30/20	25/06/20	AM	450 656	6 Allée des Acacias 56200 LA GACILLY			x	
31/20	25/06/20	AO	220	8, Rue des Chardonnerets 56200 LA GACILLY			X	

- TN : Terrain Nu (non constructible)
- TNC : Terrain Nu Constructible
- TC : Terrain Construit
- Autre : carrière, bois, camping ...

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23
 VU les délibérations en date du 2 juin 2020 par lesquelles le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Le Maire rend compte des décisions du 11 février au 15 juin 2020, et à ce titre ont été attribués et signés les marchés suivants :

Tableau récapitulatif des marchés à procédure adaptée			
Objet de la consultation	Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
Terrain de football La Chapelle Gaceline Rabotage, regarnissage, sablage	Ropert Paysage	4 530.00 €	5 436.00 €
Espaces Verts Plantations Place Yves ROCHER et Rue du Menhir	Pépinières Kerfandol Stervinou	1 720.70 € 922.10 €	1 892.77 € 1 014.31 €
Réalisation de plans topographiques La Chapelle Gaceline Rue Yves ROCHER	Quarta	1 075.00 €	1 290.00 €

Mise en sécurité arbres suite aux intempéries	MSV	4 100.00 €	4 920.00 €
La Chapelle Gaceline Moulin de Gouro Remplacement Garde-Corps	Biton	3 870.48 €	4 644.58 €
Services Techniques Stockage terreau Bâche de protection	Mouchy	744.00 €	892.80 €
La Chapelle Gaceline Réfections sanitaires Matériel électrique	YESSS	206.75 €	248.10 €
Local Kayak et église La Gacilly Mise aux normes alarme incendie	DISTRILEC	214.18 €	257.02 €
Regarnissage Terrains de football Gazon	Triskalia	2 216.00 €	2 437.60 €
Espaces Verts Paillage été 2020	Triskalia	424.24 €	466.66 €
Secteur La Bouère Echange André Boucher Réalisation de clôture	Océane Profil	3 088.91 €	3 397.80 €
Complexe Sportif La Gacilly Terrain d'Honneur Remplacement abris de touche	VEDIF Collectivités	2 980.00 €	3 576.00 €
Complexe Sportif La Gacilly Terrain d'Honneur Renouvellement clôture	Océane Profils	6 519.82 €	7 171.80 €

Contrôles périodiques des espaces jeux et sports	CERES	1 400.00 €	1 680.00 €
Défeutrage-regarnissage-sablage Terrain D	Sparfel	3 212.40 €	3 854.88 €
Aération – regarnissage – sablage – Terrain d’honneur - Glénac	Roport Paysage	3 651.00 €	4 381.20 €
Gymnase de La Gacilly Remplacement des barres de danse	MJR	715.00 €	858.00 €
Forêt Saint Jugon Entretien Chemins Forestiers	Hamon	900.00 €	1080.00 €

Décide de solliciter toute les subventions possibles

Les présentes décisions seront inscrites au registre des délibérations de la Commune et ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Morbihan.

12. Questions diverses

Programmation culturelle été 2020

Monsieur Jean-Yvon CASTEL, Adjoint, propose au Conseil Municipal :

- De mettre en place la programmation culturelle d'Artémisia pour la période de juillet à septembre 2020

L'objectif de cette programmation est de permettre à la population de découvrir les différentes formes artistiques par des manifestations de qualité et accessibles sur le plan culturel et financier.

1 / Propositions Artistiques et tarifs

Afin de faire vivre la commune nouvelle, et de soutenir les artistes, techniciens et acteurs culturels locaux, il est proposé la mise en place de la programmation culturelle payante et gratuite pour la saison d'été :

Date	Lieu et nom du spectacle	Configuration	Tarif plein	Tarif réduit
13/07/20	Theâtre Equestre de Bretagne : GAUCHO et DU-ALL	Assis	20 euros	15 euros
18/07/20	Mortier Glénac :	Assis	Gratuit	Gratuit

	Tekemat, Blue Butter Pot			
25/07/20	Prairie Naturelle Artémisia : Dans ton Cirque et Chute	Assis	8 euros	4 euros
30/07/20	Jardin Botanique La Gacilly : Expressions Végétales	Assis	5 euros	Gratuit-12 ans
01/08/20	Prairie Naturelle Artémisia : Ruvolté	Assis	8 euros	4 euros
11/08/20	La Gacilly : Collectif Abracmes	Assis	Gratuit	Gratuit
15/08/20	Prairie Naturelle Artémisia : Dalva, Pierrot Soleil	Assis	8 euros	4 euros
26/08/20	La Gacilly : Collectif Le Ventre	Assis	Gratuit	Gratuit
29/08/20	Mortier Glénac : Mymi Rose, Suko Devivo	Assis	Gratuit	Gratuit
04 et 05/09/20	La Gacilly : ONIRI 2070	Assis	8 euros	4 euros

Soit 7 séances payantes et 4 séances gratuites de juillet à septembre 2020.

Cette proposition de programmation n'entrave en rien la possibilité pour des acteurs privés de produire leurs propres dates culturelles.

Par tarif réduit, il est entendu (sur présentation d'une pièce justificative) : moins de 25 ans, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, étudiants (sur présentation de leur carte d'étudiant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte la programmation culturelle et les tarifs proposés pour l'été 2020
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération

Recensement de la population 21 janvier – 20 février 2021 : le coordonnateur communal est Delphine Boulanger en lien avec Olivier Redor. Il faudrait nommer 2 autres personnes pour encadrer les agents recenseurs sur les territoires de la Chapelle et Glénac.

Dispositif argent de poche sur la période estivale :

- Recensements des actions à réaliser.
- Besoin d'élus ou de personnels techniques en encadrement.
- Actions de travail de 3h avec une pause de 30 ' pour une rémunération de 15€.

Visite annuelle de la commission sécurité : Besoin d'un élu supplémentaire pour épauler le policier municipal

Astreinte et état des lieux pour la salle des fêtes de La Chapelle : le point va être abordé cette semaine en réunion de bureau.

Inauguration du terrain de foot principal le 25 juillet 2020 avec un match de gala entre le VOC N2 contre la réserve du FC Nantes

Une réflexion est en cours par rapport au maintien ou non des mesures sanitaires sur le marché de La Gacilly le samedi matin

**Le Maire,
Jacques ROCHER**